



Déclaration sur la Divulgence des Risques

I. Introduction

Capital Com Group Ltd (la "**Société**", "**nous**", "**Capital Com**") est une Société d'Investissement Chypriote (la "**SIC**") réglementée par la Cyprus Securities and Exchange Commission (la "**CySEC**") pour la fourniture de services d'investissement et auxiliaires sous le numéro de licence 463/25 et enregistrée en République de Chypre. Le siège social de la société est situé au Vasileiou Makedonos 8, Kinnis Business Center, 2ème étage, 3040, Limassol, Chypre.

II. Objectif et cadre juridique

La Société opère conformément aux dispositions de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers (la "**MiFID II**"), telle que transposée dans le droit chypriote par la Loi sur les services et activités d'investissement et les marchés réglementés de 2017 (la "**Loi 87/(I)/2017**").

La Déclaration sur la Divulgence des Risques de la Société (la « **Déclaration** ») fournit aux clients existants et/ou potentiels (« **vous** » ou « **ils** ») des informations sur les risques associés à ses produits que vous pourriez trader.

Lorsque vous tradez un produit classé comme produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance (le "**PRIIP**"), vous recevrez le Document d'Informations Clés (le "**DIC**"). Pour les CFD et KO, Capital Com est le fabricant du PRIIP et fournit le DIC correspondant. Pour les autres produits PRIIP disponibles sur notre plateforme (y compris certains produits négociés en bourse tels que les ETF/ETN/ETC), nous agissons en tant que distributeur et donnons accès au DIC du fabricant (et, le cas échéant, au prospectus et/ou aux autres informations de l'émetteur comme le DIC).

Chaque DIC contient des informations sur la nature, les coûts, les risques et les avantages de ce produit et est destiné à vous aider à comprendre le

produit et à le comparer avec d'autres produits. Les DIC sont mis à disposition avant que vous ne concluez toute transaction sur le produit concerné, conformément au règlement PRIIP. Vous devez lire attentivement ces documents avant de trader.

III. Produits et Services proposés par la Société

Nos services sont fournis sur une base d'exécution seulement. Cela signifie que vous prenez vos propres décisions d'investissement, et que nous ne fournissons ni conseil en investissement ni gestion de portefeuille concernant nos produits.

Lorsque nous vous fournissons des services, et conformément à la Politique d'exécution des ordres de la Société, nous agissons en l'une des qualités suivantes :

- En tant que mandant dans toutes les opérations de gré à gré (les "**OTC**") sur les Contrats pour Différence (les "**CFD**") et les Options Knock-out (les "**KO**") et constitue le seul lieu d'exécution pour les ordres de ces clients.
- En tant qu'agent dans les opérations sur actions (telles que définies à l'**Annexe 1** de la présente déclaration), en acheminant vos ordres vers un courtier tiers pour exécution sur un lieu de négociation, le cas échéant.

IV. Catégorisation des Clients, Évaluation du Caractère Approprié et du Marché Cible.

Nos produits sont disponibles pour les clients particuliers et professionnels. Cependant, investir ou trader dans l'un des produits susmentionnés comporte divers risques dont vous devez avoir connaissance. Un résumé des principaux risques est fourni dans la présente déclaration.

Conformément à MiFID II et à la Loi 87(I)/2017, la Société est tenue d'identifier son marché cible pour ses produits. Cela permet de s'assurer que la Société fournit ses services uniquement aux Clients qui entrent dans le cadre de son évaluation du marché cible. Une clientèle cible fait référence à un groupe spécifique de clients que la Société vise à servir avec ses

produits et services en fonction de leurs besoins, de leurs connaissances financières, de leur expérience et de leur tolérance au risque.

Chaque produit (par exemple, CFD, KO, Actions) peut avoir un marché cible différent, reflétant des différences de complexité, de profil de risque, d'effet de levier et de pertes potentielles. Par conséquent, vous pouvez entrer dans le marché cible pour certains produits mais pas pour d'autres. Avant de proposer des services ou produits financiers, la Société évalue s'ils correspondent au profil, aux objectifs d'investissement et à l'appétence pour le risque du client concernant ce produit.

Pour les produits non complexes (tels que certaines actions), lorsque nous fournissons des services d'investissement à exécution seule et que les conditions de l'exemption d'exécution seule de MiFID II sont remplies, Capital Com n'effectuera pas d'évaluation du caractère approprié. Vous êtes donc averti que vous ne bénéficiez pas de la protection correspondante offerte par les règles de conduite applicables en matière de caractère approprié.

Les actions admises à la négociation sur un marché réglementé sont généralement considérées comme non complexes. Toutefois, certains produits négociés en bourse (y compris les produits structurés, les ETF à effet de levier et/ou inverses, et certains ETF qui ne sont pas réglementés au titre des OPCVM) peuvent être considérés comme complexes.

Lorsque vous souhaitez trader des produits d'investissement complexes (y compris les CFD et les KO), vous serez tenu de remplir un questionnaire de caractère approprié afin que nous puissions évaluer si vous possédez les connaissances et l'expérience nécessaires pour comprendre les risques encourus. L'évaluation du caractère approprié ne constitue pas un conseil en investissement, ni n'implique une évaluation de l'adéquation par rapport à vos objectifs d'investissement, mais est effectuée uniquement dans le but de vérifier votre capacité à comprendre les risques des instruments financiers proposés par la Société.

V. Risques spécifiques aux produits

A. Investir en actions

Actions

Les actions représentent la propriété d'une entreprise ou d'une société spécifique. En achetant une action, vous devenez actionnaire et pouvez avoir droit à certains droits, tels que le droit de recevoir des dividendes (s'ils sont déclarés) et, dans le cas des actions ordinaires, le droit de vote lors des assemblées d'actionnaires. Les actions n'offrent pas de protection du capital ni de rendements garantis.

En général, le prix d'une action est principalement influencé par la performance de l'entreprise—si l'entreprise performe bien, son prix d'action augmente généralement, et si l'entreprise rencontre des difficultés, le prix de l'action peut baisser. Les cours des actions peuvent également évoluer de manière soudaine et significative, et les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

- En cas d'insolvabilité ou de liquidation d'une société, les détenteurs d'actions ordinaires sont en bas de la liste des priorités de paiement. Cela signifie que les actionnaires peuvent ne pas recevoir de compensation tant que toutes les autres dettes et obligations (telles que celles dues aux créanciers et aux obligataires) n'ont pas été réglées. Dans de telles circonstances, vous pouvez perdre la totalité du montant investi.
- Un facteur clé affectant les cours des actions est **le risque de perception**. Le cours des actions d'une société est fortement influencé par le sentiment des investisseurs et les perceptions du marché quant à ses perspectives futures. Si les investisseurs sont optimistes quant à l'avenir de l'entreprise, le cours de l'action peut augmenter. Inversement, s'il y a du pessimisme ou un sentiment négatif, le cours de l'action peut baisser. Par exemple, si les investisseurs perdent confiance dans l'entreprise, le cours de l'action pourrait baisser, et si vous décidez de vendre à ce moment-là, vous pourriez réaliser une perte. Même si le cours de l'action se redresse plus tard, il n'y a aucune garantie que vous récupériez le montant que vous avez initialement investi.

- De plus, les cours des actions peuvent être volatils et peuvent être influencés par divers facteurs externes tels que les changements dans l'économie, les taux d'intérêt, la performance du secteur, ou même les tendances plus larges du marché. Par conséquent, investir dans des actions comporte des risques inhérents, et les investisseurs doivent être préparés à la possibilité de pertes, surtout à court terme, si les conditions du marché sont défavorables. Dans des conditions de marché tendues ou volatiles, la liquidité peut diminuer et il peut être difficile, voire impossible, de vendre des actions au prix souhaité ou sans délai. Le trading d'une action peut également être suspendu.
- Des opérations sur titres telles que des fusions, acquisitions, augmentations de capital, émissions de droits, fractionnements d'actions, regroupements d'actions ou radiations peuvent affecter la valeur de votre investissement et peuvent entraîner une dilution.
- Si les actions sont libellées dans une devise étrangère, les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur de votre investissement et tout rendement lorsqu'il est converti dans votre devise de référence.

Les coûts de transaction, commissions, spreads, taxes et autres frais peuvent réduire le rendement global de votre investissement.

Par conséquent, investir en actions comporte des risques inhérents, et vous devez être préparé à d'éventuelles pertes, en particulier à court terme, si les conditions de marché sont défavorables.

Actions fractionnées

Les actions fractionnées vous permettent d'investir dans une fraction d'un instrument action (par exemple, actions, ADR, ETF, ETN, ETC, etc.) autrement négocié et coté uniquement sous forme d'unités entières. Les actions fractionnées sont fournies dans le cadre d'une convention de fiducie, en vertu de laquelle la propriété légale de l'action sous-jacente détenue en conservation est séparée dans nos livres et registres, tandis que vous êtes le bénéficiaire effectif de l'intérêt fractionné proportionnellement à votre exposition fractionnée à l'instrument concerné. Alors que les unités entières d'actions (par exemple, actions, ADR, ETF, ETN et ETC) sont négociées sur des marchés réglementés, leurs fractions ne le sont pas.

Les actions fractionnées ne constituent pas une catégorie distincte d'instruments financiers émise par l'émetteur sous-jacent. Vos droits découlent de la convention contractuelle régissant la structure fractionnée et peuvent différer de ceux attachés à la propriété légale directe d'actions entières. Les droits de vote et la participation à certaines opérations sur titres peuvent être limités ou traités proportionnellement conformément à nos politiques.

Les actions fractionnées n'offrent pas de protection du capital ni de rendements garantis. Leur valeur fluctue en fonction du prix de marché de l'instrument sous-jacent. Vous pourriez perdre une partie ou la totalité du montant investi.

Comme les fractions ne sont pas admises indépendamment à la négociation sur un marché réglementé, la liquidité dépend de nos dispositifs d'exécution. Dans certaines conditions de marché, il peut être difficile, voire impossible, de céder votre intérêt fractionné au prix souhaité ou sans délai.

Vous êtes exposé non seulement au risque de marché de l'instrument sous-jacent, mais également aux risques opérationnels et de contrepartie associés à l'entité détenant les **unités entières** sous-jacentes.

Avant d'investir dans des actions fractionnées, vous devez vous assurer que vous comprenez leur structure juridique, les droits qui y sont attachés et les risques spécifiques encourus.

ADR (American Depositary Receipts).

Les American Depositary Receipts (les "**ADR**") sont des certificats émis par une banque dépositaire américaine qui représentent un nombre déterminé d'actions d'une société étrangère (non américaine). Les ADR sont négociés sur des marchés basés aux États-Unis et sont conçus pour permettre aux investisseurs d'obtenir une exposition à des émetteurs non américains via ces marchés. En termes de caractéristiques de produit, de performance, ainsi que de risques et avantages clés, les ADR sont globalement similaires aux

actions. Cependant, les ADR sont sensibles à tous les risques principaux des marchés financiers.

Produits négociés en bourse (par exemple, ETF, ETN, ETC)

- **Les Exchange Traded Funds (les "ETF")** sont des produits d'investissement collectif dont les parts/actions sont admises à la négociation sur une bourse ou un autre lieu de négociation. Les ETF sont généralement conçus pour suivre la performance d'un indice de référence, d'un secteur, d'un panier d'instruments ou d'une stratégie d'investissement. Bien que les ETF soient négociés comme des actions, leur prix de marché peut, à certains moments, différer de la valeur des actifs sous-jacents (valeur liquidative) et leur performance peut s'écarter de celle de l'indice de référence (différence d'écart / erreur de suivi). Vous devez également être conscient que la liquidité des ETF dépend des conditions de marché et de la liquidité des actifs sous-jacents.
- **Les Exchange Traded Commodities (les "ETC")** sont des instruments de dette négociés en bourse conçus pour offrir une exposition aux matières premières (telles que les métaux précieux, les produits énergétiques ou les matières premières agricoles) ou aux contrats dérivés sur matières premières. Le prix d'un ETC est directement ou indirectement lié à la performance du sous-jacent. Un ETC suit passivement la performance de la matière première ou des indices de matières premières auxquels il se réfère.
- **Les Exchange Traded Notes (les "ETN")** sont des titres de créance négociés en bourse, généralement émis par un établissement financier, conçus pour suivre la performance d'un indice de référence ou d'un actif sous-jacent. Le prix d'un ETN est directement ou indirectement lié à la performance du sous-jacent. Un ETN suit passivement la performance du sous-jacent auquel il se réfère.

En termes de caractéristiques de produit, de facteurs de performance et de risques clés, les ETF, ETC et ETN sont généralement alignés sur les actions, mais ils peuvent également comporter des risques supplémentaires liés à leur

structure (y compris l'erreur de suivi, les risques spécifiques aux matières premières et le risque émetteur/de contrepartie).

Risques liés aux actions :

1. Les conversions automatiques de devises peuvent affecter les rendements des actions

Lorsque les actions sont libellées dans une devise autre que celle de votre compte, des conversions automatiques de devises peuvent avoir lieu en lien avec les ordres d'achat, le règlement des ventes, les paiements de dividendes ou d'autres distributions liées à des opérations sur titres.

Pour les ordres d'achat, lorsque l'action est libellée dans une devise autre que celle du compte, la conversion de change correspondante est appliquée et le taux de change est verrouillé au moment de l'exécution. Pour les ordres de vente, des conversions peuvent avoir lieu en lien avec le règlement des ventes et, le cas échéant, en lien avec les dividendes et d'autres distributions liées à des opérations sur titres. Ces conversions peuvent avoir lieu à des moments ou à des taux de change qui vous sont défavorables.

Par conséquent, les mouvements de taux de change et le moment des conversions peuvent avoir un impact sur la valeur du produit ou des revenus perçus et peuvent réduire les rendements, indépendamment de la performance de l'instrument sous-jacent ou des mouvements plus larges du marché.

2. La négociation d'une action peut être suspendue ou interrompue.

La négociation d'actions peut être suspendue, restreinte ou interrompue en raison d'une mesure réglementaire, d'une radiation, d'opérations sur titres ou de conditions de marché. Dans de telles circonstances, vous pourriez être dans l'incapacité de trader les actions concernées, ou les positions pourraient être clôturées à court préavis et potentiellement à des prix défavorables.

Dans de telles circonstances, vos ordres peuvent être rejetés ou annulés, et vous pouvez être tenu de clôturer des positions ou ces positions peuvent être clôturées lorsque cela est nécessaire pour se conformer aux règles applicables ou aux contraintes opérationnelles.

3. Les opérations sur titres peuvent affecter vos droits

Les opérations sur titres sont des événements initiés par un émetteur qui peuvent affecter les droits, la valeur, la structure, la liquidité ou la négociabilité d'un instrument financier. Ces événements peuvent être obligatoires (appliqués automatiquement) ou volontaires (nécessitant une décision de l'investisseur).

Le traitement des opérations sur titres est soumis aux dispositifs de conservation, à l'infrastructure de règlement et aux chaînes d'intermédiaires qui échappent à notre contrôle direct. Comme les titres sont généralement détenus dans le cadre de structures de conservation groupées ou omnibus, les opérations sur titres peuvent être traitées sur une base agrégée et soumises à des contraintes opérationnelles. En conséquence :

- Les ajustements à vos avoirs (y compris les changements de quantité, de valeur ou de solde en espèces) peuvent refléter des différences d'arrondi, d'allocation ou de délai ;
- Les droits fractionnés peuvent être arrondis, substitués en espèces, vendus, ajustés ou autrement traités conformément à la faisabilité opérationnelle et aux pratiques de marché ;
- Les délais de traitement peuvent dépendre des intermédiaires en amont et des systèmes de marché et peuvent être retardés.

La participation à certaines opérations sur titres volontaires (telles que les augmentations de capital, les offres publiques d'achat, les offres d'échange ou décisions similaires) peut être limitée ou indisponible en raison de contraintes de conservation, de règlement, d'intermédiaire ou opérationnelles. Lorsque la participation est facilitée, les décisions peuvent s'appliquer uniformément à tous les avoirs affectés du même instrument

au sein d'un compte, et des décisions fractionnées ou hétérogènes peuvent ne pas être prises en charge.

Vous ne pourrez exercer vos droits (le cas échéant) que par notre intermédiaire, et sous réserve des contraintes opérationnelles, des délais et des informations que nous recevons de tiers.

ADR : lorsque les actions sous-jacentes d'un ADR comportent des droits de vote et/ou de dividendes, le détenteur d'ADR peut avoir le droit d'exercer ces droits, sous réserve des conditions de la convention de dépositaire. Vous devez noter que les paiements de dividendes ne sont pas garantis car ils sont soumis à la discrétion de l'émetteur et peuvent être réduits, retardés ou annulés. La déclaration et le paiement d'un dividende sont à la discrétion de l'émetteur et des taxes peuvent s'appliquer, ce qui peut réduire le montant net du dividende reçu, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la valeur globale du dividende pour vous.

4. Vous pourriez ne pas être en mesure d'exercer vos droits de vote

Sur la base de nos meilleurs efforts, et lorsque nous disposons de suffisamment de temps et d'informations pour le faire, nous facilitons l'exercice des droits de vote. Cependant, il y aura des cas où vous pourriez ne pas être en mesure d'exercer directement vos droits de vote, ou pas du tout, ou le vote peut être agrégé. Cela peut limiter votre capacité à influencer les décisions de l'entreprise.

5. Le trading en dehors des heures normales de marché comporte des risques supplémentaires

Le trading en dehors des heures normales de marché peut impliquer une liquidité moindre, une volatilité plus élevée et, le cas échéant, des spreads plus larges. Les prix en dehors des heures normales de marché, le cas échéant, peuvent différer considérablement des prix pendant les séances de négociation régulières, augmentant le risque d'exécution défavorable ou de pertes. La qualité d'exécution et les mécanismes de formation des prix peuvent différer de ceux applicables pendant les heures normales de marché.

6. Des retards de règlement peuvent survenir

Les transactions sur actions sont soumises à des processus de règlement qui peuvent échouer ou être retardés en raison de problèmes de marché, de contrepartie ou opérationnels. Cela peut entraîner des retards dans le transfert de propriété, la réception du produit en espèces ou les ajustements financiers sur votre compte. Jusqu'à ce que le règlement soit effectué, le produit en espèces correspondant peut ne pas être disponible pour retrait et vous pouvez avoir un accès restreint à ce produit.

Lorsqu'une transaction est annulée, corrigée ou inversée par le lieu de négociation, la contrepartie ou l'infrastructure post-négociation concernée, nous pouvons être amenés à inverser, annuler ou modifier la transaction et à ajuster votre compte en conséquence. Jusqu'à ce que le règlement soit effectué, la propriété légale peut ne pas être entièrement transférée et les droits associés peuvent ne pas être pleinement exerçables.

7. Vos actifs peuvent être affectés par des défaillances de contrepartie ou de conservation

Vos actifs peuvent être exposés aux risques de contrepartie, de conservation et de ségrégation. Ces risques peuvent découler de la défaillance, de l'insolvabilité ou du défaut de la Société, des courtiers exécutants (y compris les courtiers avec lesquels nous coopérons pour l'exécution des ordres sur actions), des dépositaires, des sous-dépositaires, des chambres de compensation ou des agents de règlement, ou de défaillances dans les dispositifs de ségrégation. En cas d'insolvabilité, de défaillance opérationnelle ou de carences dans la ségrégation, vous pouvez subir des retards de règlement, un accès restreint ou retardé à vos actifs et, dans certains cas, une perte partielle de vos avoirs.

Bien que les actifs des clients soient détenus conformément aux exigences réglementaires applicables, la ségrégation n'élimine pas tous les risques et

peut ne pas vous protéger pleinement en cas de défaillance d'un tiers concerné ou de perturbation systémique.

Lorsque les actifs sont détenus dans des comptes de conservation groupés (omnibus), un déficit irréconciliable chez un dépositaire ou sous-dépositaire peut être réparti au prorata entre les clients concernés. Dans des circonstances extrêmes, la récupération des actifs peut être soumise à des procédures d'insolvabilité et peut prendre un délai prolongé.

8. Risques liés aux actions fractionnées

Pour les actions fractionnées, dans la mesure où cela est opérationnellement réalisable, les droits économiques et autres découlant de l'instrument sous-jacent (tels que les dividendes et certains droits liés aux opérations sur titres) sont généralement transmis à vous proportionnellement à votre détention fractionnée. Cependant, certains droits et avantages (y compris le transfert d'actions fractionnées) peuvent être limités en raison de contraintes opérationnelles.

Les avoirs fractionnés peuvent être arrondis conformément à nos dispositifs opérationnels (par exemple, à un nombre limité de décimales). En conséquence, les petits montants de dividendes ou les droits fractionnés liés aux opérations sur titres peuvent être arrondis, réglés en espèces, retardés ou non payables lorsque cela n'est pas opérationnellement réalisable.

Compte tenu du fait que les actions fractionnées sont négociées sur une base de gré à gré, la liquidité peut être plus limitée que pour l'instrument entier correspondant, et l'exécution peut être affectée par les conditions de marché et la liquidité disponible via les dispositifs d'exécution.

9. Risques liés au transfert d'actions

Les transferts d'actions vers un autre intermédiaire sont soumis à des limitations opérationnelles, de conservation et de règlement. Certains

instruments, y compris les avoirs fractionnés ou les titres détenus via des dispositifs omnibus, peuvent ne pas être transférables.

Pendant un transfert, vos positions peuvent être temporairement indisponibles pour le trading et vous restez exposé au risque de marché. Les transferts peuvent être retardés, rejetés ou nécessiter la liquidation des instruments concernés.

10. Les ordres sur actions ne peuvent pas être modifiés, seulement annulés

Une fois que vous avez soumis un ordre sur actions, vous ne pouvez pas le modifier. Si vous souhaitez modifier un ordre qui n'a pas encore été exécuté, vous devez annuler l'ordre (lorsque l'annulation est encore possible) et en soumettre un nouveau. L'annulation peut ne pas être possible si l'ordre a déjà été exécuté (en totalité ou en partie) ou est en cours d'exécution.

11. Risques spécifiques aux ADR

Les ADR peuvent être soumis à des frais de dépositaire, à des retenues à la source et aux conditions de la convention de dépositaire. Ces facteurs peuvent réduire les rendements ou affecter le délai et la disponibilité des dividendes et des droits liés aux opérations sur titres. Les investissements en ADR sont soumis aux conditions générales de la convention de dépositaire correspondante, qui peuvent limiter ou affecter l'exercice de certains droits.

B. Négocier des produits dérivés de gré à gré

Contrats sur Différence (CFD)

Un CFD est un instrument dérivé dont le prix est déterminé par référence au prix d'un actif sous-jacent. Les CFD sont négociés de gré à gré et aucune bourse ou autre lieu d'exécution externe ne sera impliqué dans la transaction. Les CFD présentent un risque plus élevé que l'investissement dans des produits cotés en bourse, car la liquidité du marché ne peut être garantie et il peut être plus difficile de liquider une position existante. Les prix

et autres conditions sont fixés par nous conformément à notre obligation d'assurer la meilleure exécution, telle qu'incluse dans notre Politique d'Exécution des Ordres et conformément à nos Conditions Générales.

Les services de Capital Com sont disponibles pour les clients de détail, les clients professionnels et les contreparties éligibles. Les CFD sont des produits financiers complexes et à haut risque, généralement utilisés à des fins spéculatives, et peuvent ne pas convenir à toutes les personnes. Les CFD ne conviennent pas au trading « acheter et conserver » ; par conséquent, si le client n'a pas suffisamment de temps pour surveiller régulièrement un tel investissement, il ne devrait pas trader de CFD.

Déclaration spéciale pour les résidents d'Espagne. La Société propose le trading de CFD. Le CFD est un produit complexe et difficile à comprendre. La Commission nationale du marché des valeurs mobilières d'Espagne (la « **Comisión Nacional del Mercado de Valores** » ou « CNMV ») **considère que, de manière générale, les CFD ne sont pas appropriés pour les clients de détail, en raison de leur complexité et des risques encourus. Un CFD est également un produit à effet de levier et les pertes encourues peuvent être supérieures au montant initialement investi. Le montant initialement investi correspond à la marge initiale requise pour ouvrir une position.**

Exemple de fonctionnement d'un CFD

La société ABC est une société publique cotée à la Bourse de Londres. Vous pensez qu'une action cotée ABC est sous-évaluée et que son prix va augmenter. Le prix indiqué est 60/65. Cela signifie que vous pouvez vendre à 60€ ou acheter à 65€. La différence entre le prix auquel vous pouvez vendre et le prix auquel vous pouvez acheter s'appelle "le spread".

Vous décidez d'acheter 40 CFD dans l'action ABC au prix de 65€ par CFD. Votre position est donc 2600€ (40 x 65€).

L'effet de levier vous permet de trader sur des positions plus importantes que votre propre argent. Ainsi, vous ne payez pas réellement 2600€. Le montant

que vous payez dépend de la marge requise. Si la marge requise est de 20 %, cela signifie que votre paiement initial minimum est de 520 € ($2600 \text{ €} \times 20 \%$). Le retour que vous obtenez sur cette exigence initiale dépend du prix auquel vous décidez de clôturer votre position (c'est-à-dire, lorsque vous vendez le CFD).

Si le prix de ABC diminue de 5 % (de 60/65€ à 57/61,75€), vous perdrez la différence entre le prix d'ouverture et le prix de clôture multipliée par la taille du contrat. c'est-à-dire que vous perdez $(65-61,75) \times 40 = 130 \text{ €}$.

Le seul coût à payer pour entrer dans une telle transaction est le spread, qui est de 200€ c'est-à-dire $(65-60) \times 40$. En plus du spread, si une position est maintenue overnight, un ajustement/swap de financement overnight doit être débité ou crédité sur votre compte. Les ajustements de financement overnight ou les swaps sont disponibles sur le site web et l'application de trading. Vous devez être conscient qu'il peut exister d'autres coûts, tels que des taxes, qui ne sont pas payés par l'intermédiaire ou imposés par la Société. Il vous incombe de supporter ces frais supplémentaires. Les coûts liés au trading de CFD peuvent dépasser les bénéfices bruts d'une opération.

Le trading CFD est risqué et n'est pas adapté à tout le monde. Si vous choisissez d'établir une relation de trading avec nous, il est important que vous restiez conscient des risques encourus, que vous disposiez de ressources financières suffisantes pour supporter ces risques et que vous surveilliez attentivement vos positions. Si vous avez le moindre doute concernant les risques encourus, vous devriez consulter un conseiller professionnel.

La présente Déclaration fournit une description générale des risques associés au trading de CFD de gré à gré. La présente Déclaration n'explique pas tous les risques liés au trading de CFD ni comment ces risques s'appliquent à votre situation personnelle.

Le trading de CFD comporte un risque élevé de perte de votre capital. Il est vivement recommandé de ne pas investir d'argent que vous ne pouvez pas vous permettre de perdre.

Les options knock-out (KO)

Les KO sont des instruments financiers dérivés qui sont négociés de gré à gré ("OTC") et vous donnent le droit de spéculer sur la direction d'un actif sous-jacent spécifique contre le paiement d'un prix d'option (également appelé « Size in Cash » sur la plateforme de trading en ligne) et qui peuvent devenir sans valeur si le cours dudit sous-jacent atteint le niveau KO.

Le niveau KO est un niveau de prix prédéterminé de l'actif sous-jacent qui, s'il est atteint, met fin à la quantité KO à une valeur nulle. Le niveau KO est choisi par le trader lors de l'entrée dans une transaction en sélectionnant une direction Call ou Put.

Les services de Capital Com sont disponibles pour les clients de détail, les clients professionnels et les contreparties éligibles. Les KO sont des produits financiers complexes et à haut risque, généralement utilisés à des fins spéculatives, et peuvent ne pas convenir à toutes les personnes. En raison de leur nature à court terme et de leur sensibilité aux mouvements du marché, les KO ne conviennent pas aux stratégies d'investissement passives ou à long terme. Leur structure nécessite une surveillance active, car elle est sujette à des changements rapides et significatifs de valeur. Par conséquent, si un client n'a pas suffisamment de temps pour surveiller régulièrement de tels investissements, il ne devrait pas trader de KO.

Exemples de fonctionnement d'une option KO

1. La société X est cotée à la NYSE avec un prix actuel (Call 101, Put 99). Le client sélectionne un Call KO, spéculant que le prix de l'actif sous-jacent de la société X augmentera. Le client décide d'ouvrir 2 quantités KO Call et fixe le niveau KO à 50 \$.

Le client paie 102 \$ pour ouvrir la transaction (Prix de l'option), qui est le coût initial pour entrer dans la transaction et est calculé comme suit :

Pour les KO CALL : $(\text{Prix d'ouverture} - \text{Niveau KO}) \times \text{Quantité} = (101 - 50) \times 2 = 51 \times 2 = 102 \$$

Plus tard, le prix de la Société X augmente à 120 \$. La valeur de chaque quantité KO est maintenant 70 \$. Le client décide de clôturer les deux quantités de KO et réalise un profit de 38 \$, calculé comme suit :

Nouvelle valeur par quantité : $\text{Prix actuel} - \text{niveau KO} = 120 - 50 = 70$

Le client ayant ouvert 2 quantités, la valeur totale de ces 2 quantités est :

Valeur totale = $70 \times 2 = 140 \$$

Le client clôture la transaction et réalise un profit de :

Profit = Valeur totale - Prime d'option payée = $140 - 102 = 38 \$$

2. Un autre client ouvre 5 quantités KO Put avec l'actif sous-jacent Matière première Z, qui est négociée à 250\$, en spéculant sur la baisse du prix de la Matière première Z. Le client fixe le niveau KO à 300. Le client paie 250\$ pour ouvrir la transaction (50\$ pour chaque quantité KO).

Prix de l'option par quantité = $(\text{Niveau KO} - \text{Prix actuel}) \times \text{Quantité} = (300 - 250) \times 1 = 50 \$$

Le client paie 250\$ pour ouvrir le commerce (50\$ pour chaque quantité KO).

Plus tard, le prix de la Matière première Z baisse à 220\$ et le client clôture les 2 quantités KO Put à 80\$ chacune.

Les calculs sont les suivants :

Valeur par quantité = $\text{Niveau KO} - \text{Prix actuel} = 300 - 220 = 80 \$$

Le client ayant 5 quantités, la valeur totale pour toutes les quantités est :

$$\text{Valeur totale} = 80 \times 5 = 400 \$$$

Le client décide de clôturer 2 quantités à 80 \$ chacune, ce qui donne un total de :

$$\text{Valeur de la clôture de 2 quantités} = 80 \times 2 = 160 \$$$

Les 3 quantités restantes ont encore le potentiel de profit si le prix continue de baisser.

Ensuite, le prix de la Matière première Z augmente soudainement à 301\$. Les 3 quantités KO restantes expirent sans valeur car le prix de l'actif sous-jacent a touché ou dépassé le niveau KO fixé par le client.

Par conséquent, les 3 quantités restantes ont une valeur totale de 0\$, car elles sont knockout.

Au final, le Client a subi des pertes de -90\$, calculées comme suit :

$$\text{Perte totale} = \text{Prime d'option payée} - \text{valeur de 2 quantités} = 250 - 160 = 90 \$$$

En plus du Prix de l'Option, si une transaction est maintenue overnight, un ajustement de financement overnight doit être débité ou crédité sur votre compte. Les taux d'ajustement de financement overnight sont disponibles sur le site web et l'application de trading. Vous devez être conscient qu'il peut exister d'autres coûts, tels que des taxes, qui ne sont pas payés via ou imposés par la Société. Il vous incombe de supporter ces frais supplémentaires. Les coûts liés au trading de KO peuvent dépasser les bénéfices bruts d'une opération.

Le trading de KO est risqué et n'est pas adapté à tout le monde. Si vous choisissez d'établir une relation de trading avec nous, il est important que

vous restiez conscient des risques encourus, que vous disposiez de ressources financières suffisantes pour supporter ces risques et que vous surveilliez attentivement vos trades. Si vous avez le moindre doute concernant les risques encourus, vous devriez consulter un conseiller professionnel.

La présente Déclaration fournit une description générale des risques associés au trading de KO de gré à gré. La présente Déclaration n'explique pas tous les risques liés au trading de KO ni comment ces risques s'appliquent à votre situation personnelle.

Le trading de KO comporte un risque élevé de perte de votre capital. Il est vivement recommandé de ne pas investir d'argent que vous ne pouvez pas vous permettre de perdre.

Risques liés aux produits de gré à gré (CFD et KO) :

En effectuant une transaction CFD et/ou KO avec Capital Com, le client reconnaît, comprend et accepte que :

1. Le trading de CFD et de KO est hautement spéculatif et risqué

Le trading de CFD et de KO est hautement spéculatif, comporte un risque important de perte et ne convient pas à tous les investisseurs. Les CFD et les KO sont un type d'investissement risqué et peuvent entraîner des pertes importantes.

Les CFD et les KO ne conviennent qu'aux clients qui :

- comprendre et être prêt à assumer les risques économiques, juridiques et autres impliqués;
- sont expérimentés et connaissent bien le trading de CFD et/ou de KO et des actifs sous-jacents ; et
- sont financièrement capables d'assumer des pertes significativement supérieures à la marge.

2. Les CFD et les KO sont risqués et ne conviennent pas à tout le monde

Avant que la Société n'ouvre un compte pour vous, elle est tenue d'évaluer si les produits et/ou services vous sont appropriés, et de vous

avertir si, sur la base des informations que vous avez fournies, un produit ou service ne l'est pas.

Nous pouvons vous demander des informations sur vos actifs financiers et vos revenus. Nous ne surveillons pas en votre nom si le montant d'argent que vous nous avez envoyé ou vos profits et pertes sont cohérents avec ces informations. Il vous appartient d'évaluer si vos ressources financières sont adéquates et quel niveau de risque vous prenez.

Si le client est averti qu'un CFD et/ou KO donné ne lui est pas approprié et décide néanmoins de poursuivre avec la Société, le client est réputé avoir confirmé qu'il comprend les risques encourus et les accepte.

3. Le trading OTC comporte des risques spécifiques

Lorsque vous négociez des CFD ou des KO avec nous, les ordres ne seront pas exécutés sur une bourse d'investissement reconnue ou désignée, mais plutôt directement avec le courtier, dans ce que l'on appelle communément le trading de gré à gré. Toutes les positions/transactions ouvertes avec nous doivent également être clôturées avec nous et ne peuvent pas être transférées ou clôturées avec une autre entité. Les transactions de gré à gré peuvent impliquer un risque plus élevé que les transactions cotées en bourse car il n'existe pas de marché organisé sur lequel clôturer une position/transaction ouverte. Il peut être impossible de liquider une position/un trade existant, d'évaluer la valeur de la position/du trade résultant d'une transaction de gré à gré ou d'évaluer l'exposition au risque. Il n'y a pas de compensation centrale et aucune garantie de la part d'une autre partie concernant nos obligations de paiement envers vous, vous êtes donc exposé au risque de crédit envers Capital Com. Vous ne devez compter que sur Capital Com pour l'exécution de toutes les transactions sur votre compte et pour le retour de toute marge.

4. Risque de Gap

Les marchés financiers peuvent fluctuer rapidement et les prix de nos produits reflètent cette réalité. Le risque de gap est un risque qui découle de la volatilité du marché. Le gapping se produit lorsque les prix de nos CFD ou KO passent soudainement d'un niveau à un autre, sans passer par les niveaux intermédiaires. Il n'y aura peut-être pas toujours une opportunité pour vous de passer un ordre ou pour la plateforme d'exécuter un ordre entre les deux niveaux de prix.

5. Il existe des risques liés à la détention de positions CFD longues et/ou de trades KO Call

CFD

Être long en CFD signifie que vous achetez des CFD pour spéculer sur la hausse du prix de marché de l'actif sous-jacent entre le moment d'entrée et de sortie. En tant que détenteur d'une position longue en CFD, vous réaliserez généralement un profit si le prix de marché de l'actif sous-jacent augmente pendant que la position est ouverte.

Vous subirez une perte si le prix de marché de l'actif sous-jacent baisse pendant que votre position longue en CFD est encore ouverte. Votre perte correspondra à la différence entre le prix de marché au moment de l'achat et le prix au moment de la vente, multipliée par le nombre d'unités CFD concernées. Votre perte potentielle peut donc dépasser votre exigence de marge initiale.

Vous pouvez également subir une perte si votre position CFD est clôturée par la Société en raison de fonds insuffisants sur votre compte pour maintenir la position.

KO

Ouvrir un trade KO Call signifie que vous spéculiez sur la hausse du prix de l'actif sous-jacent. En tant que détenteur d'un KO Call, vous réaliserez généralement un profit si le prix du sous-jacent augmente pendant que votre trade KO (taille en options) reste actif.

Vous subirez une perte si le prix de l'actif sous-jacent baisse pendant que votre trade KO Call est ouvert. Votre perte correspondra à la différence entre la valeur du KO au moment de l'entrée et la valeur au moment de la clôture.

De plus, vous pouvez perdre l'intégralité du Prix de l'Option payé si le prix de l'actif sous-jacent atteint le niveau KO prédéterminé, auquel cas le KO expirera avec une valeur nulle.

6. Il existe des risques liés à la détention de positions / trades CFD courtes et/ou KO Put

CFD

Être court en CFD signifie que vous vendez des CFD pour spéculer sur la baisse du prix de marché de l'actif sous-jacent entre le moment d'entrée et de sortie. En tant que détenteur d'une position courte en CFD, vous réaliserez généralement un profit si le prix de l'actif sous-jacent diminue pendant que votre position est ouverte.

Vous subirez une perte si le prix de marché de l'actif sous-jacent augmente pendant que votre position courte en CFD est encore ouverte. Votre perte correspondra à la différence entre le prix de marché au moment de l'entrée et le prix au moment de la sortie, multipliée par le nombre d'unités CFD concernées. Votre perte potentielle peut dépasser la marge initiale requise.

Vous pouvez également subir une perte si votre position CFD est clôturée par la Société en raison de fonds insuffisants sur votre compte pour maintenir la position.

KO

Ouvrir un trade KO Put signifie que vous spéculiez sur la baisse du prix de l'actif sous-jacent. En tant que détenteur d'un KO Put, vous réaliserez généralement un profit si le prix du sous-jacent diminue pendant que votre trade KO (taille en options) reste ouvert.

Vous subirez une perte si le prix de l'actif sous-jacent augmente pendant que votre trade KO Put est ouvert. Votre perte correspondra à la différence entre la valeur du KO au moment de l'entrée et la valeur au moment de la clôture.

De plus, vous pouvez perdre l'intégralité du Prix de l'Option payé si l'actif sous-jacent atteint le niveau KO prédéterminé, auquel cas le KO expirera avec une valeur nulle.

7. Un effet de levier élevé peut entraîner des pertes rapides pour les clients

Applicable uniquement pour les CFD. Le haut degré de "levier" est une caractéristique distincte des CFD. L'effet de levier rend l'investissement en CFD plus risqué qu'un investissement direct dans l'actif sous-jacent. Cela résulte du système de marge applicable aux CFD, qui implique généralement un dépôt faible par rapport à la taille de la transaction, de sorte qu'un mouvement de prix relativement faible de l'actif sous-jacent peut avoir un impact disproportionné sur votre trade.

Un faible mouvement de prix en votre faveur peut offrir un rendement élevé, cependant, un faible mouvement de prix contre vous peut rapidement entraîner des pertes significatives.

Si des pertes surviennent sur vos trades CFD, il peut vous être demandé de payer des fonds supplémentaires à bref délai pour maintenir votre position ouverte. Si vous ne vous conformez pas à une demande de fonds supplémentaires, votre position peut être liquidée.

Protection contre le Solde Négatif : Il est possible que des mouvements de marché défavorables entraînent pour les clients de la Société des pertes supérieures au solde de leur compte. Dans ce cas, la Société supportera les conséquences négatives de tels événements défavorables affectant les clients de détail, et les pertes de ces clients seront limitées à leur solde de compte actuel. Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux Conditions Générales.

Veuillez noter que si un résident **d'Espagne décide de trader des CFD, un ensemble de règles et procédures supplémentaires deviendra applicable. Cet ensemble de règles et procédures supplémentaires se trouve à la Section 20. [17 des Conditions](#) Générales de la Société.*

8. Les ordres de stop loss ne peuvent pas toujours vous protéger des pertes

Capital Com offre la possibilité de définir des Ordres de Stop Loss pour aider à limiter les pertes potentielles d'une position/transaction ouverte. Un ordre de stop loss est conçu pour fermer automatiquement votre position/transaction lorsque le marché atteint le niveau de prix que vous avez spécifié.

Cependant, les ordres Stop Loss ne sont pas garantis et peuvent être exécutés à un prix pire que celui que vous avez défini, en particulier dans des conditions de marché volatiles ou à évolution rapide.

Applicable uniquement pour les CFD : Dans le cas où un ordre de garantie de stop loss (GSL) a été placé et accepté, nous garantissons que votre position sera clôturée exactement au prix que vous spécifiez. Cependant, puisque ce prix est garanti, des frais sont facturés lorsque le GSL est déclenché et exécuté. Pour plus de détails, veuillez consulter la Politique d'Exécution des Ordres de la Société.

9. Vous avez l'obligation de maintenir les exigences de marge lorsque vous tradez des CFD.

Le client doit toujours maintenir une marge minimale sur ses positions ouvertes. Il est de votre responsabilité de surveiller le solde de votre compte. Le client peut recevoir un appel de marge pour déposer des liquidités supplémentaires si la marge de son compte est trop basse. Vous devrez peut-être nous fournir des fonds supplémentaires pour répondre à votre exigence de marge à court terme afin de maintenir vos positions ouvertes. Le non-respect de cette obligation peut entraîner la liquidation de vos positions.

10. Seul un règlement en espèces est disponible.

Le client comprend que les CFD et les KO ne peuvent être réglés qu'en espèces et que la différence entre le prix d'achat et le prix de vente détermine en partie le résultat de l'investissement.

11. Ajustement quotidien de prime

Pour certaines positions CFD et KO portant sur des matières premières, des indices, des obligations ou des taux d'intérêt, un ajustement quotidien de prime peut être appliqué.

Cet ajustement reflète la différence de valeur entre les échéances de contrats successifs du contrat à terme de référence sous-jacent concerné et vise à assurer la continuité du prix au comptant dans le temps. L'ajustement quotidien de prime aligne la valorisation de la position sur la juste valeur correspondante.

L'ajustement est appliqué quotidiennement et peut entraîner un débit ou un crédit sur votre compte, selon que vous détenez une position longue ou courte. Bien que l'ajustement soit conçu pour avoir un effet neutre sur la valeur économique globale de votre position lorsqu'il est combiné avec le mouvement de prix correspondant, il peut avoir un impact sur le profit et la perte affichés et sur le solde de votre compte au jour le jour.

En particulier, les positions longues peuvent être soumises à des débits quotidiens et les positions courtes peuvent recevoir des crédits correspondants. Par conséquent, vous pouvez observer des réductions de votre solde de compte ou de votre profit et perte latent même lorsque les prix du marché évoluent en votre faveur ou restent stables.

Vous devez donc être conscient que les ajustements quotidiens de prime peuvent affecter la valorisation et la présentation à court terme de votre position, et peuvent influencer la marge disponible et le risque de clôture de la position, même s'ils ne représentent pas des frais ou des commissions de trading.

12. Les prix, marges et évaluations fixés par Capital Com peuvent différer de ceux fournis ailleurs.

Capital Com fixe les prix utilisés pour le trading, l'évaluation des positions/trades clients et, dans le cas des CFD, la détermination des exigences de marge. La performance de votre position/trade CFD ou KO dépendra des prix cotés par nos soins et des mouvements de marché de l'actif sous-jacent auquel votre CFD ou KO se rapporte.

Chaque actif sous-jacent comporte ses propres risques, qui peuvent affecter le résultat de la position/trade CFD ou KO. Veuillez noter que les prix et évaluations fournis par Capital Com peuvent différer de ceux disponibles sur les marchés publics ou d'autres sources de données.

13. Vous n'avez aucun droit sur les actifs sous-jacents

Vous n'avez aucun droit ni obligation concernant les instruments ou actifs sous-jacents liés à votre CFD ou KO. Le client doit comprendre que les CFD et les KO peuvent avoir des actifs sous-jacents différents, notamment des actions, des cryptomonnaies, des indices et des matières premières. Par exemple, dans le cas d'un CFD ou KO sur action, vous ne recevrez aucun droit de vote, car vous ne détenez pas l'actif physique

14. Risques spécifiques liés aux CFD et KO sur les crypto-actifs

Les crypto-actifs sont des investissements hautement volatils et spéculatifs qui peuvent connaître des variations de prix brusques et imprévisibles en raison de facteurs tels que la confiance du marché, les actions réglementaires, les problèmes technologiques, le vol ou l'émergence d'alternatives supérieures. La valeur peut fluctuer de manière spectaculaire, rendant potentiellement des produits connexes comme les CFD tout aussi instables. En tant que tel, ils ne conviennent et/ou ne sont appropriés que pour les investisseurs qui comprennent pleinement les risques et peuvent se permettre de perdre l'intégralité de leur investissement.

Les crypto-actifs sont des cibles attrayantes pour la fraude, le vol et les cyberattaques. De tels cas sont susceptibles d'influencer la tarification et la disponibilité des CFD et des KO sur les crypto-actifs.

De plus, il existe une possibilité que les crypto-actifs puissent perdre toute valeur s'ils ne parviennent pas à gagner l'acceptation en tant que moyen d'échange à long terme. Dans ce cas, les CFD et les KO basés sur ces crypto-actifs pourraient également devenir sans valeur.

15. Les CFD et les KO ne conviennent pas aux investisseurs à long terme

Les CFD et les KO sont conçus pour le trading à court terme et ne sont pas appropriés pour l'investissement à long terme. Maintenir ces instruments ouverts pendant de longues périodes peut entraîner des coûts accrus, tels que des ajustements de financement overnight pour les CFD ou une érosion de la prime et des considérations d'expiration pour les KO.

De plus, la volatilité du marché au fil du temps peut augmenter le risque d'appels de marge pour les positions CFD ou d'événements de knock-out pour les KO. Dans de nombreux cas, il peut être plus approprié pour les clients cherchant une exposition à long terme de considérer l'achat de l'actif sous-jacent directement.

16. Il existe des risques liés aux fonctionnalités de la plateforme de trading de Capital Com

Une fois que le Client passe un ordre sur la plateforme de trading de Capital Com (en cliquant sur Acheter/Vendre pour les CFD ou 'Call/Put' pour les KO), celui-ci est exécuté immédiatement et par la suite, le Client ne pourra pas annuler ou modifier l'ordre. Cette caractéristique peut différer des autres plateformes de trading que vous avez utilisées par le passé. Vous devriez utiliser le compte démo pour vous familiariser avec la plateforme de trading de Capital Com avant de trader réellement avec la Société. En utilisant la plateforme de trading Capital Com, même via un compte démo, vous acceptez le système de clic unique et acceptez les risques liés à la fonction d'exécution immédiate.

17. Le trading sur compte démo peut ne pas refléter les conditions de marché réelles

Le trading sur compte démo est effectué dans un environnement simulé utilisant des fonds virtuels et n'implique pas d'exposition réelle au marché. Les conditions sur un compte démo peuvent différer de celles d'un environnement de trading réel. Par exemple, les ordres peuvent être exécutés instantanément au prix affiché, alors que dans le trading réel, ils peuvent être exécutés à des niveaux de prix différents, partiellement exécutés, ou soumis à la liquidité du marché et aux conditions du carnet d'ordres.

Les comptes démo sont fournis pour vous aider à vous familiariser avec les fonctionnalités de la plateforme uniquement et ne reproduisent pas les conditions d'exécution, de tarification ou de liquidité des marchés réels. Les performances réalisées sur un compte démo ne sont pas indicatives des résultats qui pourraient être obtenus en tradant avec des fonds réels. Le trading sur compte démo ne constitue pas une expérience de trading réelle et ne vous expose pas aux conditions réelles de marché, de liquidité, d'exécution ou psychologiques associées au trading avec des fonds réels.

Remarque importante : aucun trading CFD sur compte démo n'est disponible pour les clients particuliers résidant en Espagne.

VI. Informations sur les risques applicables à tous les produits (actions, CFD, KO).

1. La valeur de vos investissements peut baisser aussi rapidement et de manière imprévisible qu'augmenter

La valeur des instruments financiers, y compris les actions, les CFD et les KO, peut fluctuer rapidement et de manière imprévisible en raison d'événements spécifiques à une société, de conditions de marché plus larges, d'évolutions économiques, de variations des taux d'intérêt ou du sentiment des investisseurs. Dans certaines conditions de marché, y compris les périodes de mouvements de prix inhabituels ou rapides ou

de liquidité réduite, il peut ne pas être possible d'exécuter un ordre au prix spécifié, ou dans un délai souhaité. Les arrêts de négociation, les suspensions ou d'autres perturbations du marché peuvent également limiter la capacité à ouvrir ou clôturer des positions.

Pour les produits à effet de levier ou dérivés, les conditions de marché ou d'autres circonstances comme les écarts de prix entre les séances de négociation ou en dehors des heures normales de marché peuvent empêcher le fonctionnement efficace des contrôles des risques, et les positions peuvent être clôturées à des prix différant sensiblement de ceux attendus, ce qui peut entraîner des pertes.

2. Risque de concentration

Investir dans un seul instrument ou un nombre limité d'instruments peut accroître l'exposition aux risques liés à un émetteur ou à un secteur spécifique.

3. Les ordres peuvent ne pas être exécutés au prix attendu

Les ordres des clients peuvent ne pas être exécutés au prix attendu en raison de mouvements de marché survenant entre la soumission de l'ordre et son exécution (communément appelé slippage). Dans des conditions de marché volatiles ou en mouvement rapide, les prix peuvent changer rapidement, entraînant une exécution à un prix moins favorable que prévu. De plus, s'il n'y a pas suffisamment de liquidité sur le marché au prix ou à la taille d'ordre souhaités, les ordres peuvent être partiellement exécutés, retardés ou ne pas être exécutés du tout.

4. La performance passée d'un instrument financier n'est pas un indicateur fiable de la performance future

Les performances passées d'un instrument financier ou d'un émetteur ne sont pas un indicateur fiable de ses performances futures. Les rendements historiques, les dividendes ou les tendances de prix ne garantissent pas les résultats futurs.

5. Les mouvements de change peuvent affecter la valeur de votre investissement

Lorsque la devise de votre compte diffère de la devise dans laquelle un investissement est libellé, vous serez exposé au risque de change (devises). Les variations des taux de change peuvent affecter négativement la valeur de votre investissement indépendamment de la performance de l'instrument sous-jacent. Des mouvements de change défavorables peuvent entraîner des pertes ou des rendements réduits.

Si vous déposez des fonds dans une devise différente de la devise de base de votre compte, vos fonds seront convertis et exposés au risque de change. Par conséquent, vous pouvez recevoir moins que le montant initialement déposé lors de la conversion des fonds, même si aucune activité de trading n'a eu lieu. Les coûts de conversion de devises et les mouvements de change défavorables peuvent donc réduire la valeur de vos fonds disponibles.

6. Il existe des risques liés à la liquidité du marché

Les risques de liquidité affectent votre capacité à trader. Il s'agit du risque qu'un instrument financier, y compris les CFD, les KO et les actions, ne puisse être négocié au moment, au prix ou au volume que vous souhaitez.

- Pour les **CFD et les KO**, la liquidité du marché n'est pas garantie et les conditions de marché peuvent changer considérablement en très peu de temps. Dans certaines conditions de trading, il peut être difficile ou impossible de liquider une position / un trade.
- Pour les **actions**, une liquidité de marché insuffisante peut vous empêcher de vendre votre avoir au prix souhaité ou dans le volume que vous souhaitez. En conséquence, vous pouvez être amené à accepter un prix inférieur, recevoir des rendements moindres que prévu, ou réaliser des pertes lors de la clôture d'une position.

7. Le fait de ne pas surveiller les positions/trades comporte des risques.

Il est important que vous surveilliez attentivement toutes vos positions/trades. Il est de votre *responsabilité* de surveiller vos

positions/trades et, pendant la période où vous avez des positions/trades ouvertes, vous devez toujours avoir la possibilité d'accéder à votre compte.

8. Vous pouvez perdre la totalité du montant investi

Vous pouvez perdre une partie ou la totalité du capital investi dans tout produit proposé.

Pour les **CFD**, des mouvements de marché défavorables peuvent entraîner la perte de la totalité des capitaux propres de votre compte.

Pour les **KO**, des mouvements de marché défavorables peuvent déclencher la clôture automatique de votre trade, entraînant la perte de la totalité de la prime d'option investie.

Pour les **actions**, si un émetteur devient insolvable ou entre en liquidation, les actionnaires sont généralement classés en dernier dans l'ordre de priorité de paiement. En conséquence, vous pouvez perdre la totalité de la valeur de votre investissement et toute récupération est incertaine et peut être retardée ou indisponible.

9. L'utilisation d'un compte unique peut affecter votre liquidité disponible

Capital Com propose une expérience de compte unique. Cela signifie que lorsque vous accédez à plus d'un produit (par exemple, des actions en plus des CFD et/ou des KO), nous maintenons un solde de trésorerie unique pour votre compte de trading.

Toute liquidité disponible sur votre compte de trading (c'est-à-dire les liquidités non investies dans d'autres produits) est détenue sous forme d'un solde de trésorerie unique et est disponible pour le trading de tout produit. En conséquence, ces liquidités disponibles peuvent être utilisées, conformément à nos Conditions, pour faire face à des obligations sur l'ensemble des produits (y compris les exigences de marge CFD, les pertes réalisées et latentes, les frais et autres charges) et sont donc exposées aux pertes potentielles de votre trading CFD.

La valeur de vos actifs en actions (pas les liquidités) n'est pas utilisée pour répondre aux exigences de marge CFD ou à la protection contre le solde négatif des CFD ; cependant, une fois que le produit des ventes d'actions, des dividendes ou d'autres distributions liées à des opérations sur titres est crédité sur votre compte de trading en tant que liquidités disponibles, il fait partie de ce solde de trésorerie et peut être utilisé pour faire face aux obligations CFD, ce qui peut réduire le montant disponible pour le retrait.

10. Vos transactions peuvent être imposables

Vos trades peuvent être ou devenir soumis à une taxe et/ou à toute autre imposition, par exemple en raison de modifications des lois et règlements applicables ou de votre situation personnelle. La société ne propose pas de conseils fiscaux. Le client est responsable de toutes taxes et/ou impositions qui peuvent découler de ses trades. Vous êtes seul responsable de la compréhension et du respect du traitement fiscal de vos investissements, y compris de toute obligation de déclaration applicable. Le non-respect de cette obligation peut entraîner des obligations fiscales imprévues, des pénalités ou des rendements nets réduits.

11. Nous ne fournissons pas de conseil en investissement ni de services fiduciaires

Les informations de marché génériques fournies par Capital Com à ses clients ne sont pas destinées à être et ne constituent pas des conseils en investissement ou des recommandations de trading personnelles. Ces informations ne constituent pas et ne doivent pas être considérées comme un conseil d'achat ou de vente de CFD, d'entrée sur des trades CALL ou PUT sur KO, d'achat ou de vente d'actions ou d'actions fractionnées, ni comme une sollicitation en ce sens. Votre décision d'effectuer un trade avec la Société et votre jugement quant au caractère approprié d'une telle transaction pour vous, relèvent de votre décision indépendante.

La société n'agit pas en tant que conseiller ni ne sert de fiduciaire à ses clients. Vous êtes responsable de la gestion de vos obligations fiscales et légales, y compris le dépôt de toutes déclarations réglementaires, le paiement des sommes dues et le respect des lois et règlements applicables. Nous ne fournissons aucun conseil réglementaire, fiscal ou juridique. Si vous avez le moindre doute concernant le traitement fiscal ou les obligations liées aux instruments proposés, il peut être souhaitable de consulter un conseiller financier indépendant.

12. Il n'y a aucune garantie de profit

Il n'y a aucune garantie de profit ni d'évitement de pertes lors du trading d'actions, de CFD ou de KO. Ni la Société ni ses représentants n'ont l'intention de fournir ni ne peuvent réellement fournir de telles garanties. Le Client a été informé par la présente Déclaration que les risques sont inhérents au trading d'actions, de CFD ou de KO et qu'il/elle doit être financièrement capable de supporter ces risques et de faire face à d'éventuelles pertes.

13. Les protections que nous recevons des tiers peuvent ne pas vous être étendues

Toute garantie ou protection légale à laquelle Capital Com a droit en vertu d'un contrat avec l'un de nos conseillers, sous-traitants de processus métier, fournisseurs ou tout autre tiers ou intermédiaire, ou qui nous est disponible en vertu de la loi, peut ne pas vous couvrir ou vous protéger en cas de perte ou de dommage subi en raison du manquement de ce tiers à ses obligations envers nous.

14. Commentaire de marché

Le commentaire de marché générique fourni par la Société (qui ne constitue pas une recommandation personnelle ou un conseil en investissement) est générique et basé uniquement sur le jugement du personnel de la Société. Le Client reconnaît qu'il effectue des transactions en ne s'appuyant que sur son propre jugement. Le commentaire de marché générique de la Société est basé sur des

informations réputées fiables, mais la Société ne peut pas en garantir l'exactitude ou l'exhaustivité et ne le fait pas.

15. Conflits d'Intérêts

Des conflits d'intérêts peuvent survenir dans le cadre de nos activités et il existe un risque qu'ils puissent affecter certains aspects opérationnels ou commerciaux des services que nous fournissons.

Capital Com maintient une politique formelle pour identifier et gérer, contrôler et, le cas échéant, divulguer de manière responsable les conflits d'intérêts survenant dans le cadre de notre activité. La Société déploie tous les efforts raisonnables pour éviter les conflits d'intérêts, et lorsqu'ils ne peuvent être évités, elle veille à ce que vous soyez traité de manière équitable et avec le plus haut niveau d'intégrité, et que les intérêts du Client soient protégés en tout temps.

Pour ce faire, Capital Com suit des procédures opérationnelles spécifiques alignées sur la Politique d'Exécution des Ordres de la Société et la Politique de Gestion des Conflits d'Intérêts, garantissant une approche diligente et cohérente dans la gestion et l'atténuation des conflits potentiels lors du traitement des ordres clients.

16. Pannes système

Toutes les transactions sont effectuées par voie électronique via Internet. Des pannes de plateforme, des indisponibilités techniques, des défaillances ou des interruptions de système peuvent vous empêcher de soumettre, exécuter ou modifier des ordres, ou de surveiller efficacement vos positions ou l'état de votre compte. Sur des marchés en évolution rapide ou volatils, cela peut entraîner des opportunités de trading manquées, des retards d'exécution ou des pertes financières imprévues.

De plus, une connexion Internet faible, instable ou interrompue de votre côté peut restreindre ou interrompre l'accès à la plateforme, entraînant

des ordres manqués, une exécution retardée ou une dépendance à des prix ou des informations de compte obsolètes.

Les défaillances, dysfonctionnements ou interruptions des systèmes de transmission, de communication, des équipements informatiques ou des logiciels de trading, qu'ils appartiennent à la Société ou à des prestataires de services tiers, peuvent affecter négativement la disponibilité ou la performance de la plateforme et votre capacité à gérer vos trades.

17. Les erreurs de cotation comportent des risques

CFD et KO

En cas d'erreur de cotation (y compris dans les réponses aux demandes pertinentes des clients), Capital Com n'est pas responsable des erreurs qui en résultent dans les soldes des comptes et se réserve le droit d'effectuer les corrections ou ajustements nécessaires sur le compte concerné. Tout litige découlant de telles erreurs de cotation sera résolu sur la base de la juste valeur marchande, telle que déterminée par Capital Com à sa seule discrétion et agissant de bonne foi, du marché concerné au moment où l'erreur est survenue. Dans les cas où le marché en vigueur affiche des prix différents de ceux que nous avons affichés sur notre plateforme, Capital Com s'efforcera, dans la mesure du possible, d'exécuter les ordres aux prix du marché en vigueur ou à des prix proches de ceux-ci. Cela peut ou non affecter négativement les gains et pertes réalisés et non réalisés du client.

Actions

Les prix affichés sur la plateforme peuvent être indicatifs et peuvent être retardés ou inexacts. Les ordres sur actions sont acheminés pour exécution, et le prix d'exécution est déterminé par le marché concerné et le courtier/lieu d'exécution. Si un ordre est exécuté, annulé ou corrigé sur la base de données de marché erronées ou d'une correction du lieu de négociation/courtier, nous pouvons apporter des corrections

correspondantes à vos positions, soldes et enregistrements de transactions, en agissant de manière raisonnable et de bonne foi.

18. Confirmations de transaction, relevés et signalement des écarts

Vous devez examiner attentivement les confirmations de transaction, les relevés et autres informations de compte et nous informer rapidement de toute erreur ou écart suspecté. Des retards dans la notification peuvent affecter notre capacité à enquêter et à corriger les problèmes.

19. Fonds des Clients

Tous les fonds vous appartenant (les « **fonds des clients** ») sont détenus par nous sur un compte bancaire désigné pour les fonds des clients et sont soumis à un droit de compensation pour vos dettes envers nous. Les fonds des clients désignés sont séparés des actifs de la Société et sont considérés comme des fonds des clients aux fins des règles de la CySEC. Nous pouvons placer vos fonds sur notre compte désigné pour les fonds des clients dans une devise différente de votre devise de base. Ces fonds des clients auront au moins une valeur égale à votre devise de base et seront conformes aux exigences réglementaires chypriotes. Aucun intérêt ne sera versé sur les fonds des clients.

20. Vous n'avez pas automatiquement droit à une indemnisation dans le cadre du régime chypriote du Fonds d'Indemnisation des Investisseurs et l'indemnisation n'est pas illimitée.

Capital Com participe au Fonds d'Indemnisation des Investisseurs (le « **FII** ») pour les clients des sociétés d'investissement chypriotes réglementées par la CySEC. Les clients de détail peuvent avoir droit à une indemnisation dans le cadre du FII lorsque la Société est dans l'impossibilité de respecter ses obligations envers ses clients en raison de sa situation financière et lorsqu'il n'y a aucune perspective réaliste d'amélioration de cette situation dans un avenir proche, par exemple en cas de liquidation. Pour qu'un client de détail reçoive une indemnisation, il devra déposer une demande d'indemnisation auprès du FII en temps utile et obtenir son approbation par le Comité

Administratif du Fonds. Dans tous les cas, l'indemnisation ne doit pas dépasser vingt mille euros (EUR 20.000) par client de détail. Pour plus de détails, veuillez vous référer à notre [Politique du Fonds d'Indemnisation des Investisseurs](#).

21. Il existe des risques juridiques et réglementaires

Un changement des lois ou règlements effectué par le gouvernement ou un organisme de réglementation peut augmenter les coûts d'exploitation d'une entreprise, réduire l'attractivité d'un investissement et/ou modifier le paysage concurrentiel. Ces changements peuvent affecter de manière significative la valeur, la performance ou le potentiel de profit des instruments financiers, y compris les actions et les produits dérivés (tels que les CFD et les KO). Ce risque est imprévisible et peut varier en fonction du marché, du secteur ou de l'actif sous-jacent.

VII. Mises à jour de la Déclaration

La Société se réserve le droit de réviser et/ou de modifier la présente Déclaration et ses dispositifs de temps à autre. La présente Déclaration est soumise à un examen au moins annuel, et des révisions seront apportées si nécessaire. En cas de modification substantielle de la présente Déclaration, les Clients actifs seront informés conformément aux Conditions Générales de la Société. La présente Déclaration est disponible pour examen par les clients sur demande et elle est téléchargée sur le site web de la Société.

En acceptant les Conditions Générales de Capital Com, vous confirmez que vous comprenez les risques associés au trading de nos produits, et que vous êtes financièrement et autrement capable de supporter ces risques. Vous reconnaissez qu'une perte totale du solde de votre compte ne compromettrait pas votre bien-être financier.

Déclaration de divulgation des risques - Version 2 - Juin 2026

Annexe 1 - Définitions

« **ADR** » désigne les American Depositary Receipts.

« **CFD** » désigne les Contrat pour Différences.

« **CIF** » désigne une société d'investissement chypriote.

« **Client(s)** » ou « **vous** » désigne la personne physique ou l'entité juridique ou l'union de personnes ou le groupe d'actifs dépourvu de personnalité juridique qui sont clients de Capital.com.

« **Fonds des clients** » désigne l'ensemble des fonds vous appartenant.

« **CNMV** » ou « **Comisión Nacional del Mercado de Valores** » désigne la Commission nationale du marché des valeurs mobilières d'Espagne.

« **Société** » ou « **nous** » ou « **Capital Com** » désigne Capital Com Group Ltd.

« **Cyprus Securities and Exchange Commission** » ou la « **Commission** » ou le

« **CySEC** » désigne la Cyprus Securities and Exchange Commission.

« **ETC** » désigne les exchange traded commodities.

« **ETF** » désigne les exchange traded funds.

« **ETN** » désigne les exchange traded notes.

« **Actions fractionnées** » désigne des parties d'une action entière représentant moins d'une unité complète de cette action, y compris les actions, les ETF, les ETN, les ETC, les ADR, etc.

« **FII** » désigne le Fonds d'Indemnisation des Investisseurs.

« **DIC** » désigne le Document d'Informations Clés préparé conformément au Règlement PRIIPs.

« **KO** » désigne les Options Knock-Out.

« **Loi** » et/ou « **Loi 87(I)/2017** » désigne la Loi sur les services et activités d'investissement et les marchés réglementés 87 (I)/2017, telle que modifiée de temps à autre.

« **MiFID II** » désigne la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la Directive 2002/92/CE et la Directive 2011/61/UE.

« **OTC** » désigne de gré à gré.

« **PRIP** » désigne les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance au sens du Règlement (UE) n° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 (le « Règlement PRIIP »).

« **Déclaration** » désigne la présente Déclaration sur la Divulgence des Risques.

« **Actions** » désigne les **valeurs** mobilières telles que définies à l'article 4, paragraphe 1, point 44 de MiFID II, y compris, entre autres, les actions, les ADR, les ETF, les ETN et les ETC. La Société commercialise les Valeurs Mobilières sous le nom commercial « Actions ».